Envoyé en préfecture le 04/02/2021 Reçu en préfecture le 04/02/2021

Affiché le

ID: 029-212901011-20210130-2021_01_30_07-DE



(Finistère)

Landéda, le 22 janvier 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 janvier 2021

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU CAMPING DE PENN ENEZ : DÉSIGNATION DU GÉRANT

RAPPORT N°07-01/2021

Envoyé en préfecture le 04/02/2021 Reçu en préfecture le 04/02/2021 Affiché le

ID: 029-212901011-20210130-2021_01_30_07-DE

Par délibération en date du 21 septembre 2020, nous avons délibéré sur l'occupation du domaine public du camping.

Dans ce cadre, nous avons sollicité l'accompagnement de la société Colibri pour nous aider à la rédaction du cahier des charges et à l'analyse des offres.

Ainsi, nous avons reçu trois offres qui suite à l'audition et négociation, ont été classées de la manière suivante :

1. Patrick QUÉRÉ : 78

2. Juliette LE ROY: 69

3. Camping car park: 65

La commission d'attribution du camping s'est prononcée à la majorité en faveur de M. Patrick QUÉRÉ.

En conclusion, je vous propose de retenir l'offre de M. QUÉRÉ et d'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à signer les documents afférents.

Envoyé en préfecture le 04/02/2021

Reçu en préfecture le 04/02/2021

Affiché le

ID: 029-212901011-20210130-2021_01_30_07-DE



Nombre de membres

en exercice = 27
Présents = 25
Votants = 27

Délibération du conseil municipal N°07-01/2021 Réunion du 30 janvier 2021

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU CAMPING DE PENN ENEZ : DÉSIGNATION DU GÉRANT

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

Absents:

Hervé LOUARN procuration à Christine CHEVALIER Sylvaine COANT procuration à Erwan DENEZ

Madame Muriel COLLOMBAT a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 25 voix pour, 2 abstentions

Jean-Luc CATTIN, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1: Le conseil municipal retient l'offre de M. QUÉRÉ Patrick.

ARTICLE 2 : Le conseil municipal autorise Mme le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 04/02/2021 Reçu en préfecture le 04/02/2021 Affiché le

ID: 029-212901011-20210130-2021_01_30_07-DE

Envoyé en préfecture le 04/02/2021 Reçu en préfecture le 04/02/2021

Affiché le

ID: 029-212901011-20210130-2021_01_30_07-DE

-	
CHEVALIER	
Christine	(curaling
KERLAN	
David	
POULNOT -	
MADEC Anne	
LE GOFF	
Laurent	
DAUPHIN	alul
Nolwenn	- Court
CATTIN	
Jean-Luc	
FAVÉ	145
Danielle	No ows
TRÉGUER	
Alexandre	
SIMIER	Honor
Céline	Denic
GODEC	1
Daniel	
POULLAIN	Bo
Isabelle	1
COAT	C.
Philippe	Contract of the second of the
COLLOMBAT	John bal
Muriel	collombat.
LOUARN	Procuration
Hervé	nowation

COUSTANCE	2
Catherine	Gous Ence
THÉPAUT	
Bernard	70
LOUBOUTIN	LIVL.
Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ	
Laurent ,	
SORDET	Conn
Camille	
GAILLARD	
Jean-Pierre	Milling
VAUTIER	MILA
Marine	
LE ROUX	
Jean-Luc	
DENEZ Erwann	PA
COANT	3
Sylvaine	Trocuration
KERFOURN	c . L. C
Martine	ga
ARZUR	
Christophe	
BIHANNIC	Q.)
Pascale	Sihanic_

Envoyé en préfecture le 04/02/2021 Reçu en préfecture le 04/02/2021 Affiché le

ID: 029-212901011-20210130-2021_01_30_07-DE